

RÉGIME DES ÉTUDES STAPS

✓ *Contrôle Continu*

Intégral uniquement, sauf pour les étudiants bénéficiant d'un Statut Particulier (SP)

✓ *Acquisition*

UE acquise l'est définitivement

✓ *Absence longue durée*

L'absence + de 25% des séances entraîne potentiellement une impossibilité d'évaluation

→ La note est de 0 en CC et il y a un renvoi en session 2

ABS longue durée (santé)

→ Contacter le service de médecine préventive UNICA
→ Contrôle Terminal 1ère session sur ECUE ou UE concernée(s)

ABS longue durée (autre nature)

→ Dérogation possible par le responsable de formation
→ Contrôle Terminal 1ère session sur ECUE ou UE concernée(s)

✓ *Absence injustifiée ou justifiée (ABI/ABJ)*

La note 0 est utilisée

✓ *Compensation*

→ La compensation entre UE spécifiques à STAPS au sein d'un semestre est soumise à l'obtention de la note minimale de 08/20 à l'UE

→ L'UE "compétences transversales" est compensable si elle est supérieure à 8 et validée si et seulement si l'ECUE Anglais est supérieure à 8/20. UE < 10 notes non conservées

→ La compensation est intégrale et automatique entre les deux semestres sauf sur les UE < 8/20

✓ *Échec*

→ UE < 10 = UE à présenter en session 2 obligatoirement sinon 0/20

→ La note de Session 2 de l'UE concernée, annule et remplace celle de Session 1

✓ *Règle de progression*

→ La règle de progression personnalisée est applicable aux ECUE APSA de spécialité si et seulement si 2 ECUE sont validées sur les 2 semestres